

## INSCRIPTIONS EN RESTAURATION

### Pièces à fournir :

- le livret de famille ;
- la dernière quittance EDF du domicile des parents ;
- la taxe d'habitation 2007 ;
- l'attestation CAF ou MSA ;
- en cas de séparation du couple, produire la dernière décision de justice, justifiant la fixation de la résidence habituelle de l'enfant ;
- les justificatifs de travail des parents.

### IMPORTANT :

Les comptes devront être soldés avant la réinscription des enfants.

Pour que les enfants puissent prendre leur repas le jour de la rentrée, l'inscription doit être effectuée le mardi 25 août dernier délai.

### TARIFS 2008 :

- 2,91 euros pour les résidents de Perpignan et intercommunalité,
- 3,65 euros pour les résidents hors Perpignan.

## Renseignements

### MAIRIE LE CASTILLET

☎ 04 68 66 32 03

### MAIRIE DE QUARTIER NORD

☎ 04 68 62 37 91

☎ 04 68 62 37 70

### MAIRIE DE QUARTIER OUEST

☎ 04 68 62 37 82

### MAIRIE DE QUARTIER EST

☎ 04 68 66 30 10

[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)



# PERPIGNAN

[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)

Édition : Ville de Perpignan • Direction de l'Action éducative et de l'Enfance.  
Réalisation : Studio de création & atelier Reprographie de la Ville de Perpignan.



# Les inscriptions scolaires à Perpignan



DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE  
ET DE L'ENFANCE

# Où s'adresser ?

## À partir du lundi 5 mai 2008

### MAIRIE DE QUARTIER NORD (Le Vernet)

39, avenue Maréchal Joffre

Ouverture des bureaux : 9 h 00 à 17 h 00

*Restauration :*  
mardi de 9 h 30 à 12 h 30,  
jeudi de 13 h 30 à 17 h 00.

### MAIRIE DE QUARTIER OUEST (Mailloles, Saint-Martin, Saint-Assiscle, La Gare, Porte d'Espagne, Catalunya)

16, avenue de Belfort

Ouverture des bureaux : 9 h 00 à 17 h 00.

*Restauration :* mardi de 13 h 30 à 17 h 00.

### MAIRIE LE CASTILLET (Saint-Matthieu, Saint-Jacques, Cassanyes, centre-ville)

10, rue du Castillet

Ouverture des bureaux : 9 h 00 à 17 h 00.

*Restauration :* jeudi de 9 h 00 à 12 h 30.

*Fermeture du service :*  
du 28 juillet au 15 août 2008 inclus.

### MAIRIE DE QUARTIER EST (Château-Roussillon, Clos-Banet, Las Cobas, Champ-de-Mars, Saint-Gaudérique, Moulin-à-Vent, La Lunette, Les Platanes)

avenue des Calanques

Ouverture des bureaux : 9 h 00 à 17 h 00.

*Restauration :* vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.

# Inscriptions en écoles maternelles et élémentaires

## *Pièces à fournir :*

- le livret de famille ;
- la dernière quittance EDF du domicile des parents ;
- la taxe d'habitation 2007 ;
- l'attestation CAF ou MSA ;
- en cas de séparation du couple, produire la dernière décision de justice, justifiant la fixation de la résidence habituelle de l'enfant.

## *Cas particuliers :*

- **Vous êtes hébergés :** la personne qui héberge doit se présenter avec sa carte d'identité et sa dernière quittance EDF.  
Le parent hébergé doit se munir de sa dernière taxe d'habitation reçue, de sa dernière attestation CAF ou MSA et de son livret de famille, pour déposer une demande de dérogation.
- **Vous habitez un village :** demande à déposer auprès du maire de la commune de résidence.

## **INSCRIPTIONS AU TEMPS PÉRISCOLAIRE 17 H 00 - 18 H 00**

## *Pièces à fournir :*

- le livret de famille ;
- la dernière quittance EDF du domicile des parents ;
- la taxe d'habitation 2007 ;
- l'attestation CAF ou MSA ;
- en cas de séparation du couple, produire la dernière décision de justice, justifiant la fixation de la résidence habituelle de l'enfant.

## **INSCRIPTIONS EN GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATIN - MIDI - APRÈS 18 H 00**

Les inscriptions s'effectueront directement auprès des directrices ou des directeurs d'écoles.

## *Ne peuvent être inscrits que :*

- les enfants dont les deux parents travaillent (fournir les certificats de travail) ;
- les enfants des familles de trois enfants et plus, dont l'aîné doit être âgé de douze ans, et à condition qu'ils soient scolarisés dans des groupes scolaires différents.